



# COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>er</sup> juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANOY, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 27 mai 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 27 mai 2026

### NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 23

### VOTE :

#### A L'UNANIMITÉ

Pour : 23  
Contre : 00  
Abstention : 00

### TRANSMIS EN SOUS-

#### PREFECTURE LE :

03/06/2026

### PUBLIÉ LE :

04/06/2026

**Étaient présents :** M. Dominique LANOY, Mme Christine BOUTOILLE, Mme Christelle SOULIEZ, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, Mme Marie-Paule LHERMITTE, M. Alexandre GOUDEFROYE, Mme Nadège NIDERT, M. William HEULLE, M. David VIVIER, M. Jacques CONSEIL, Mme Martine LAMBERT, Mme Maryline DENIS, M. Mickaël CARRÉ, Mme Alexandra AMBRE, M. Jérémy DANNEL, Mme Christine LEFEBVRE, M. Laurent BRUNET, M. Jérémie DIEVAL, Mme Ingrid DECLERCQ et Mme Camille VASSEUR.

**Excusés :** M. Clément HERMANT, Mme Sabine LHEUREUX et M. Vincent DEMARTHE qui donnent pouvoir respectivement à Mme Christelle SOULIEZ, M. Mickaël CARRÉ et M. Dominique LANOY.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Jacques VERHAEGHE

## D2026-44 : RESTAURATION SCOLAIRE-TARIFS

Rapporteur : Nadège NIDERT

Pour l'année scolaire 2025/2026, le prix des repas de la cantine scolaire, unique pour les élèves de primaire et de maternelle, s'établit ainsi :

Élèves Wizernois	-	3,90 €
Élèves Non Wizernois	-	4,50 €
Commensaux	-	6,50 €

L'article 82 de la loi du 13 Août 2004 stipule que les collectivités territoriales ont désormais la faculté de déterminer librement les tarifs.

Sur avis favorable de la Commission « Affaires scolaires – Éducation – Cantine municipale »

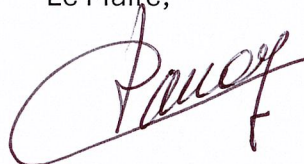
**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :**

- **MAINTENIR** les tarifs suivants :
  - o Élèves Wizernois : 3,90 €
  - o Élèves non Wizernois : 4,50 €
  - o Commensaux : 6,50 €
  
- **PRÉCISER** que ces tarifs resteront applicables jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération les modifiant.

**A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Dominique LANOY